

Contribution au diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire

D'après le plan de gestion 1997-2002 des terrains gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens, 7 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés (*voir tableau ci-dessous*). Cependant, l'absence de relevés floristiques localisés ne permet pas une caractérisation phytosociologique précise de chacun des habitats recensés sur le site ni de déterminer leur état écologique (richesse spécifique, présence des espèces caractéristiques).

Pour les zones aquatiques, le diagnostic écologique n'est que partiel. Notamment en raison de l'inaccessibilité des zones d'eaux libre situées en zone de protection stricte.

La cartographie des habitats naturels est issue du plan de gestion 1997-2002. Celle-ci a été mise à jour en 2006 à partir d'observations de terrain pour les unités écologiques facilement identifiables (forêts, mégaphorbiaies, ...) et complétée sur la base d'observations visuelles pour les terrains non gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

Tableau I : Habitats naturels d'intérêt communautaire du See d'Urbès

Typologie EUR15	Habitat prioritaire	Typologie CORINE Biotope	Superficie occupée par l'habitat
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>		22.1 Eaux douces stagnantes 22.421 Groupements de grands Potamots	Superficie non évaluée
3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		24.11 Eaux oligotrophes pauvres en calcaire 24.41 Végétations des rivières oligotrophes acides	Linéaire non évalué
6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	*	35.1 Pelouses atlantiques à Nard raide (<i>Nardus stricta</i>) et communautés proches	3,774 ha
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)		37.311 Prairies acides à Molinie	3,05 ha
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		37.1 Communautés à Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>) et communautés associées	14,25 ha
7140 - Tourbières de transition et tremblantes		54.5 Tourbières de transition	5,747 ha
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	*	44.3 Aulnaies – frênaies des fleuves médio européens	7,444 ha

Tableau II : Autres habitats naturels identifiés sur le See d'Urbès selon la typologie CORINE Biotope

Code CORINE	Intitulé CORINE
22.4	Végétation aquatique
31.8	Fourrés
37.2	Prairies humides eutrophes
41.5	Chênaies acidiphiles
44.9	Bois marécageux à aulne, saule et Myrte des marais
53.1	Roselières
53.2	Communautés à grandes laïches
53.214	Cariçaies à Carex rostrata et à Carex vesicaria
53.5	Jonchaies hautes

Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels du See d'Urbès

L'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels présents sur le See d'Urbès est basée sur les seules informations disponibles au moment de la réalisation du Document d'objectifs. Celles-ci sont principalement issues du plan de gestion 1997-2002 pour les terrains gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens et des compléments cartographiques réalisés en 2006.

L'état de conservation d'un habitat naturel est défini par la Directive Habitats comme l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques. Cette définition est appliquée pour l'ensemble du territoire européen.

L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme favorable lorsque:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension ;
et
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
et
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

En d'autres termes, l'évaluation de l'état de conservation doit analyser la tendance d'évolution surfacique de l'habitat naturel par rapport à sa répartition naturelle, les différents facteurs de fonctionnalité de l'habitat et son état écologique (diversité spécifique et spécificité des espèces présentes).

Habituellement, l'état écologique de l'habitat naturel est évalué à partir de relevés floristiques exhaustifs comparés à un état de référence (composition floristique caractéristique de l'habitat). Pour le See d'Urbès, des relevés floristiques de ce type ne sont pas disponibles et il n'a pas été possible de réaliser cette analyse.

Pour les parcelles gérées par le Conservatoire des Sites Alsaciens, compte tenu de la gestion conservatoire pratiquée depuis plus de 10 ans, de la richesse floristique globale connue pour le site et de la présence d'espèces caractéristiques des habitats, on estime de manière empirique que l'état écologique des différents habitats naturels du See d'Urbès est satisfaisant et qu'ils sont représentatifs des habitats de référence.

Néanmoins, afin de permettre une évaluation ultérieure de l'état de conservation, des relevés phytosociologiques pour chaque habitat devraient être réalisés au cours de la mise en oeuvre du Document d'objectifs.

Pour les aspects liés à la structure et à la fonctionnalité des habitats naturels, un certain nombre de facteurs de dégradation de l'état de conservation des habitats ont été relevés et cartographiés. Il s'agit de :

- l'invasion par les solidages, la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon ;
- la dynamique de colonisation ligneuse pour les habitats naturels ouverts ;
- le piétinement à proximité des résurgences phréatiques ;
- la présence d'un ancien dépôt de déchets.

A propos de la dynamique de colonisation ligneuse par les aulnes ou les saules, on retiendra qu'il s'agit d'un processus naturel de la succession végétale. Du point de vu des objectifs de la Directive Habitats, la non intervention au profit du développement des stades forestiers pourrait se justifier. Cependant, compte tenu des enjeux de conservation d'espèces et d'habitats de haut intérêt patrimonial, le choix a été fait de maintenir les milieux ouverts par des opérations de coupe sélective des ligneux, peut-être également pour compenser une certaine perte de fonctionnalité de l'écosystème.

Ainsi, pour l'habitat 91E0, il serait possible d'envisager son extension mais cela se ferait au détriment des habitats naturels ouverts présents et qui sont par ailleurs plus rares et menacés à l'échelle régionale. La tendance d'évolution de cet habitat est exclusivement liée à un choix de gestion conservatoire.

Sur les aspects de fonctionnalité hydraulique, les variations artificielles des niveaux d'eau du See et les apports d'eaux eutrophes en provenance du Seebach sont préjudiciables à l'écosystème en étant susceptibles de provoquer de profondes modifications des communautés végétales et animales. Le See d'Urbès est un site naturel lacustre de fond de vallée vosgienne d'origine glaciaire. Il abrite un écosystème para-tourbeux dans un stade avancé d'atterrissement, pauvre en éléments nutritifs car la dégradation de la matière organique est bloquée par l'engorgement en eau.

Les apports d'eau eutrophe enrichissent le milieu en éléments minéraux nutritifs réduisant le potentiel d'expression des espèces végétales caractéristiques des milieux oligotrophes. Les variations des niveaux d'eau, et surtout les baisses, provoquent la minéralisation de la matière organique et donc l'eutrophisation du milieu. Le maintien du niveau d'eau permet par ailleurs de contrôler naturellement la dynamique de colonisation par les espèces ligneuses.

Tableau III : Récapitulatif des paramètres d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels du See d'Urbès

Habitats	Tendance d'évolution surfacique de l'habitat	Facteurs de fonctionnalité de l'habitat	Etat écologique de l'habitat (diversité spécifique / présence des espèces caractéristiques)
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Diminution naturelle par atterrissement	Stabilité et hauteur du niveau du plan d'eau (<i>facteur non évalué</i>) Qualité chimique des eaux d'alimentation (<i>facteur non évalué</i>)	Pas de relevés phytosociologiques réalisés, présence d'espèces caractéristiques
3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Supposée stable	Qualité chimique des eaux d'alimentation (<i>facteur non évalué</i>)	Pas de relevés phytosociologiques réalisés
6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Supposée stable	Entretien courant réalisé (<i>habitat semi-naturelle</i>)	Pas de relevés phytosociologiques réalisés, présence d'espèces caractéristiques
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Supposée stable	Entretien courant réalisé (<i>habitat semi-naturelle</i>)	Pas de relevés phytosociologiques réalisés, présence d'espèces caractéristiques
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Supposée stable, habitat en relation dynamique avec la forêt alluviale	Inondations périodiques (<i>facteur non évalué</i>) Qualité chimique des eaux d'inondation (<i>facteur non évalué</i>)	Pas de relevés phytosociologiques réalisés, présence d'espèces caractéristiques
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	Augmentation naturelle par atterrissement du plan d'eau	Engorgement constant (<i>facteur non évalué</i>) Qualité chimique des eaux (<i>facteur non évalué</i>)	Pas de relevés phytosociologiques réalisés, présence d'espèces caractéristiques
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Augmentation naturelle dynamique	Habitat dynamique	Pas de relevés phytosociologiques réalisés, présence d'espèces caractéristiques

Espèces d'intérêt communautaire – Directive habitats

A ce jour, une seule espèce d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive habitats a été recensée sur les parcelles gérées par le Conservatoire des Sites Alsaciens du See d'Urbès. Il s'agit de la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*). Une zone de fraie sur substrat sablo-graveleux au niveau d'un méandre du Seebach est régulièrement utilisée par l'espèce. D'autres frayères sont probablement à recenser. La taille et la dynamique de la population n'ont pas été évaluées. Les conditions pour la conservation à long terme de l'espèce sont le maintien de frayères favorables, l'absence de pollution et le rétablissement de la continuité écologique piscicole avec l'aval du Seebach.

Pour les espèces de la Directive oiseaux, on note la présence de trois espèces inscrites à l'annexe I. Le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) n'est qu'un migrateur occasionnel sur le site, le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) niche sur les falaises du fond de la vallée de la Thur et fréquente le site pour la recherche de nourriture notamment en hiver, le **Martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*) est la seule espèce nicheuse possible sur le site.

L'intérêt ornithologique réside dans la présence d'autres espèces nicheuses remarquables pour l'Alsace, la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le Roselin cramoisi (*Carpodacus erythrinus*) dont les effectifs sont fluctuants, le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ...

Le See d'Urbès abrite de nombreuses autres espèces patrimoniales (voir tableaux ci-dessous) d'intérêt régional ou national. Parmi ces espèces, la plupart sont liées aux milieux ouverts du See d'Urbès et à la mosaïque d'habitats naturels qui forme l'écosystème.

Tableau IV : Espèces floristiques patrimoniales pour le See d'Urbès (liste constituée à partir des données du plan de gestion 1997-2002 des terrains gérées par le Conservatoire des Sites Alsaciens, du suivi scientifique réalisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens en 2004 et des données fournies par la Société Botanique d'Alsace)

Nom scientifique	Protection réglementaire ¹	Liste Rouge Alsace ²	Liste Rouge Nationale ³
<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth	PR	LR : rare	
<i>Carex hartmanii</i> Cajander	PR	LR : en danger	LRN 1
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe		LR : en déclin	
<i>Utricularia australis</i> R. Br.	PR	LR : vulnérable	
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.			
Espèces anciennement notées sur le See d'Urbès, à rechercher			
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	PN	LR : vulnérable	LRN 2

1 Protection réglementaire : PN = Protection nationale (Arrêté du 31 août 1995 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (JORF du 17 octobre 1995)) ; PR = Protection régionale (Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale (JORF du 09 septembre 1993))

2 Liste rouge Alsace : LR = Liste rouge, LO = Liste orange. [ODONAT (Coord.), 2003. Les listes rouges de la nature menacée en Alsace. Collection Conservation Strasbourg.]

3 Livre rouge de la flore menacée de France. Tome 1 : Espèces prioritaires. Tome 2 : Espèces à surveiller. Muséum National d'Histoire Naturelle, Ministère de l'Environnement, Conservatoire Botanique National de Porquerolles. Paris, 1995.

Tableau V : Espèces faunistiques patrimoniales pour le See d'Urbès (liste constituée à partir des données du plan de gestion 1997-2002 des terrains gérées par le Conservatoire des Sites Alsaciens, du suivi scientifique réalisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens en 2004 et des données fournies par l'association BUFO, l'association IMAGO et la Société Entomologique de Mulhouse)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection réglementaire ¹	Liste Rouge Alsace ²	Directive Habitats ³
Amphibiens				
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i> (Linné, 1758)	N		
Grenouille verte	<i>Rana Kl esculenta</i> (Linné, 1758)	Nr		DH5
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> (Linné, 1758)	Nr		DH5
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i> (Laurenti, 1768)	N	LO : patrimonial	
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	N		
Reptiles				
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> (Linné, 1758)	N		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection réglementaire ¹	Liste Rouge Alsace ²	Directive Habitats ³
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i> (Laurenti, 1768)	N	LR : rare	DH4
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i> (Linné, 1758)	N	LO : à surveiller	DH4
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i> (Linné, 1758)	N	LR : en déclin	
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i> (Jacquin, 1787)	N	LO : à surveiller	
Mammifères				
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> (Linné, 1758)	N		
Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i> (Schreber, 1777)	N	LO : patrimonial	DH4
Hermine	<i>Mustela erminea</i> (Linné, 1758)	N	LR : à préciser	
Belette	<i>Mustela nivalis</i> (Linné, 1766)		LR : à préciser	
Putois	<i>Mustela putorius</i> (Linné, 1758)		LR : en déclin	DH5
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i> (Kuhl, 1817)	N	LO : patrimonial	DH4
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	N	LO : à surveiller	
Oiseaux (espèces nicheuses, migratrices et hivernantes)				
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	N	LR : en déclin	
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> (Linné, 1758)	N	LR : disparu	DO1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771)	N	LR : vulnérable	DO1
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linné, 1758)	N	LO : à surveiller	DO1
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i> (Linné, 1758)	N	LO : à surveiller	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i> (Linné, 1758)	N	LR : vulnérable	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i> (Linné, 1776)	N	LO : à surveiller	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	N	LO : à surveiller	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> (Linné, 1758)	N	LO : à surveiller	DO1
Roselin Cramoisi	<i>Carpodacus erythrinus</i> (Pallas, 1770)	N	LO : non significatif	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> (Linné, 1758)	N		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758)	N		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> (Linné, 1758)	N		
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linné, 1758)	N		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linné, 1758)	N		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> (Linné, 1758)	N		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> (Tunstall, 1771)	N		
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linné, 1758)	N		
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechst., 1798)	N		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	N		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linné, 1758)	N		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	N		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	N		
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linné, 1758)	N		
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i> (Linné, 1758)	N		
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i> (Linné, 1758)	N		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> (Linné, 1758)	N		
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i> (Linné, 1758)	N		
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> (Linné, 1758)	N		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> (Linné, 1758)	N		
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linné, 1758)	N		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i> (Linné, 1758)		LR : en danger	DO2, DO3
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i> (Linné, 1758)		LR : vulnérable	DO2, DO3
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> (Linné, 1758)		LO : à surveiller	DO2
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (Linné, 1758)	Ch	LR : en danger	DO2, DO3

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection réglementaire ¹	Liste Rouge Alsace ²	Directive Habitats ³
Insectes				
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linné, 1758)		LO : à surveiller	
Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)		LR : en déclin	
Argus vert	<i>Callophrys rubi</i> (Linné, 1758)		LO : à surveiller	
Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i> (Linné, 1758)		LO : patrimonial	
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)		LO : à surveiller	
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i> (Sélys, 1840)		LO : à surveiller	
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)		LR : vulnérable	
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)		LR : en déclin	
Mélictée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)		LR : en déclin	
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)		LR : en déclin	
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)		LO : patrimonial	
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)		LR : rare	
Sympétrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linné, 1758)		LO : patrimonial	

1 Arrêté modifié du 17 avril 1981 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 19 mai 1981)

Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 09 septembre 1993)

Arrêté du 16 juin 1999 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 25 juillet 1999)

N : Espèce protégée au niveau national

Nr : Espèce dont le statut de protection au niveau national est restreint

Ch : Espèce inscrite sur la liste des espèces chassables

2 Liste rouge Alsace : LR = Liste rouge, LO = Liste orange. [ODONAT (Coord.), 2003. Les listes rouges de la nature menacée en Alsace. Collection Conservation Strasbourg.]

3 Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages (JOCE du 08/11/1997)

DH2 : Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE (modifiée)

DH4 : Espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43/CEE (modifiée)

DH5 : Espèce inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats 92/43/CEE (modifiée)

DO1 : Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (modifiée)

DO2 : Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (modifiée)

DO3 : Espèce inscrite à l'annexe III de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (modifiée)

Information complémentaire

Deux autres espèces de l'annexe II de la Directive Habitats ont été inventoriées en 2005 et 2006 sur une même station à proximité du See d'Urbès. Il s'agit de l'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) observé en août 2005 (IMAGO) et de l'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*) observé en juillet 2006 (CSA) (voir carte ci-dessous). Compte tenu des connaissances actuelles de la répartition de ces espèces en Alsace, leur présence dans la haute vallée de la Thur à l'Ouest du village d'Urbès est remarquable. Bien que des prospections permettraient peut-être de trouver d'autres stations pour ces espèces dans le même secteur, il est fortement probable qu'il s'agisse de populations isolées et relictuelles. La prise en compte de cette station dans le cadre de Natura 2000 devrait être considérée. Parallèlement, sur le site du See d'Urbès, ces espèces n'ont pas été inventoriées. Bien que quelques prairies apparaissent potentiellement favorables de par la présence de leur plante hôte (*Sanguisorba officinalis*), les modes de gestion actuels ne semblent pas compatibles avec leur cycle biologique.

Pour la conservation de ces espèces dans le secteur, les actions suivantes devraient être envisagées :

- intégration dans le site Natura 2000 de la station existante ;
- mise en place de modalités de gestion favorable au cycle biologique des espèces sur la station existante et les prairies potentielles dans le See d'Urbès ;
- création (dans la mesure du possible) d'un corridor de milieux favorables entre la station existante et le See d'Urbès.

